





# Jeu de l'oie des droits de l'enfant : la règle du jeu

• On utilise les règles du jeu de l'oie traditionnel. La variante consiste ici en de petites épreuves ou quiz... à réaliser si l'on tombe sur les cases « Défi – droits de l'enfant ». Ces défis sont choisis par l'équipe d'animation parmi les propositions du dossier « Célébrer les 30 ans des droits de l'enfant », paru dans *Le Journal de l'Animation* n° 202 d'octobre 2019 (disponible sur <https://boutique.jdanimation.fr/>).

• On joue en équipes de 3-4 joueurs (selon le nombre d'enfants et de jeunes) avec 2 dés et un pion par équipe.

• Le but du jeu : être la première équipe à arriver sur la dernière case.

• Avant de démarrer la partie, déterminer quelle équipe commence en lançant les dés : l'équipe qui marque la somme la plus grande joue en premier. Puis on tourne dans le sens des aiguilles d'une montre.

• Pendant le jeu, chaque équipe lance les dés et avance son pion case par case en suivant le nombre obtenu.

- L'équipe qui tombe sur une oie avance de nouveau du nombre de points obtenus sur les dés.
- L'équipe qui obtient 6 avec les dés se rend directement sur la case 12, que ce soit en avançant ou en reculant.
- L'équipe qui arrive à l'hôtel (case 19) passe son tour deux fois d'affilée.
- L'équipe qui tombe dans le puits (case 31) attend qu'une autre équipe arrive au même numéro ; elle doit se rendre à son ancienne case.
- Si elle arrive sur la case « labyrinthe » (case 42), l'équipe retourne à la case 30.
- Sur la case « prison » (case 52), l'équipe attend qu'une autre tombe sur la même case pour repartir.
- L'équipe qui fait face à la tête de mort (case 58) recommence la partie depuis le début !
- Si une équipe tombe sur une case déjà occupée par une équipe adverse, cette dernière doit libérer la case et prendre la place antérieure de l'équipe qui la chasse.
- L'équipe qui répond correctement au défi de la case « Défi – droits de l'enfant » sur laquelle elle est tombée rejoue. Si elle manque le défi, c'est à l'équipe suivante de jouer.



## Légende des cases « Défi – droits de l'enfant »

le droit à l'égalité

le droit d'avoir une identité

le droit de vivre en famille

le droit à la santé

le droit à l'éducation et aux loisirs

le droit à la protection de la vie privée

le droit à une justice adaptée à son âge

le droit d'être protégé en temps de guerre

le droit d'être protégé contre toutes les formes de violences

le droit d'être protégé contre toutes les formes d'exploitation

le droit de s'exprimer et d'être entendu sur les questions qui le concernent

le droit pour l'enfant en situation de handicap d'être aidé à vivre avec les autres